



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2025

DELIBERATION 08 FIN – Vote des taux d'imposition 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **31 mars 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

Absents : 4

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, M. TUO, M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, M. GUILLENTEGUY, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORIOT DE ROUVRAY,

Absents : Mme BERGE, Mme ESTRADE, Mme PLAGNET, M. SIRE,

Pouvoirs donnés : Mme BERGE donne procuration à M. GUILLENTEGUY
Mme PLAGNET donne procuration à M. BEAUQUESTE,
Mme ESTRADE donne procuration à M. DEMASLES,
M. SIRE donne procuration à Mme TOUSTARD,

Secrétaire de séance : Pierre DEMASLES

DELIBERATION 08 FIN – Vote des taux d'imposition 2025

En considérant le produit nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Établit les taux d'imposition 2025, comme suit :

TAXES	TAUX VOTES
Taxe foncier bâti	40.14
Taxe foncier non bâti	88.18
Taxe d'habitation	8.19

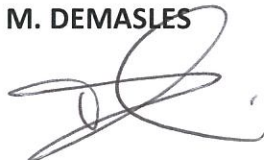
Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance

M. DEMASLES



Le 11 avril 2025

Le Maire,

JC. BEAUQUESTE

